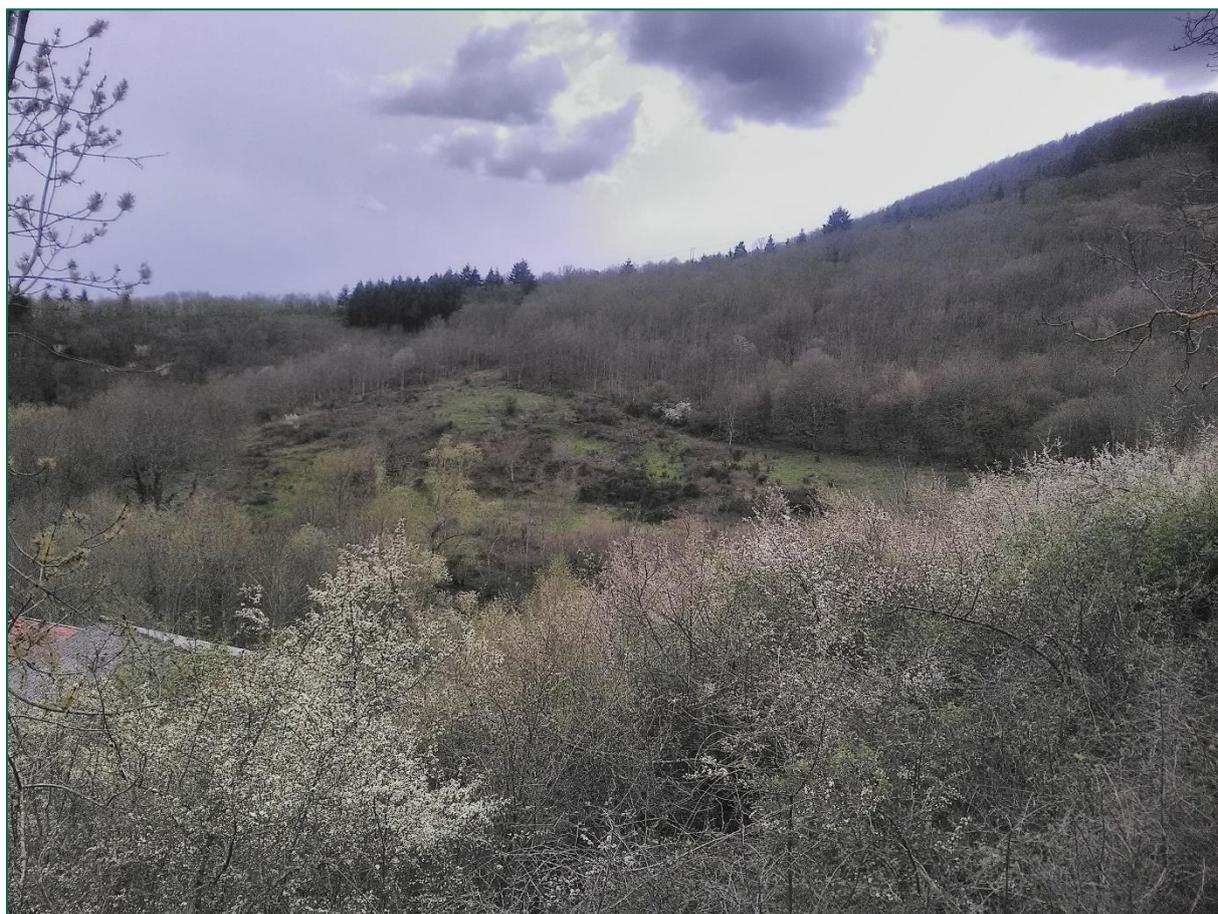


PLAN SIMPLE DE GESTION

Propriété de M. Vincent QUERETTE
Forêt de Vaux en beaujolais



Surface d'agrément : 27 Ha 66 a 47 ca

Période d'application : 2019-2033

Forêts situées sur la commune de :
Vaux en Beaujolais (69)

PLAN SIMPLE DE GESTION VOLONTAIRE

Propriété de M. Vincent QUERETTE

FORET DE VAUX EN BEAUJOLAIS

Département du Rhône (69)

Secteur biogéographique : Massif Central

Région naturelle G41 Bordure nord-est du Massif central

Région forestière : Monts du Beaujolais 69.1

Forêts situées sur la commune de :

Vaux en Beaujolais (69)

Demande **d'agrément portant** sur une surface forestière de :

27 Ha 66 a 47 ca

**Plan Simple de Gestion établi pour une durée de 15 ans,
applicable entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2033**

Ce Plan simple de gestion a été réalisé par la coopérative COFORET, avec l'intervention de :

- M. Bertrand VERNAY, ingénieur géomaticien forestier au service « Gestion de Propriétés et Aménagement des Territoires » (GPAT), gestionnaire forestier professionnel,
- M. Mickael LACROIX, technicien forestier du secteur Beaujolais Sud,
- Les propriétaires

Il est présenté pour agrément, en deux exemplaires originaux, à la délégation régionale compétente du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), par :

Signature et date :

Etabli à :

Le :

Financé avec l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Document suivi et mis en œuvre

par **M. Mickael LACROIX**

Port. : 06 80 85 99 41

Tél. : 04 74 03 18 22



Informations accessibles
sur le Portail Adhérents :



SOMMAIRE

1.	Renseignements généraux	1
1.1.	Localisation	2
1.2.	Surface forestière à l'agrément	3
1.3.	Durée et période d'application	4
1.4.	Engagements	4
2.	Contexte	4
2.1.	Milieu naturel	4
2.1.1	Relief	4
2.1.2	Climat	4
2.1.3	Géologie et Sols	6
2.1.4	Stations forestières	7
2.2.	Enjeux environnementaux	8
2.3.	Enjeux sociaux	9
2.4.	Gestion du gibier faisant l'objet d'un plan de chasse	10
2.5.	Enjeux économiques	11
3.	Présentation de la forêt	12
3.1.	Accès et infrastructures	12
3.2.	Bilan de la gestion antérieure	14
3.3.	Types de peuplements forestiers	14
3.3.1	Données Générales	14
3.3.2	Méthodologie et base de travail	14
3.3.3	Types de peuplement	14
4.	Description des peuplements et programme de gestion	15
4.1.	Objectifs généraux	15
4.2.	Descriptifs et directives de gestion des peuplements	15
4.3.	Programmation des coupes de bois (exploitations)	20
4.4.	Programmation des travaux sylvicoles et d'équipement	21
	ANNEXES	23

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Propriétaire(s) concerné(s) :

- M. Vincent QUERETTE demeurant AVENUE DE KERSBEEK 79
1190 FOREST (BELGIQUE)

Téléphone : 0648922498 .

Mail : vincent.querette@gmail.com

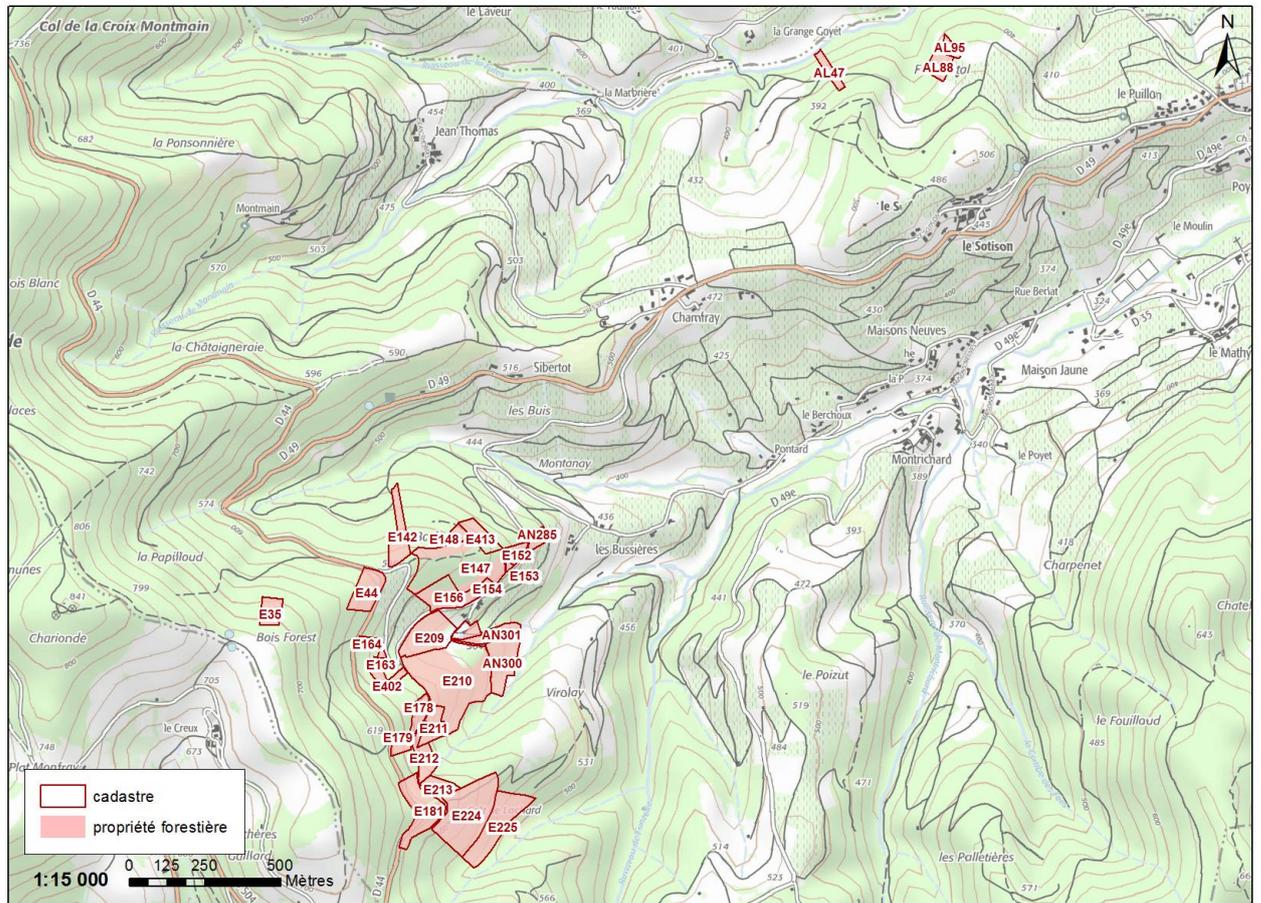
Historique des Documents de Gestion : Le présent document constitue le premier plan simple de gestion appliqué sur la propriété.

Surface totale : **27 Ha 66 a 47 ca** ont une vocation forestière.

Régimes conservatoire et ISF : Néant

1.1. Localisation

Carte de localisation



Source : COFORET, IGN le 24/10/18

1.2. Surface forestière à l'agrément

Le tableau suivant montre la répartition des surfaces de la propriété ayant une vocation forestière :

commune	section	parcelle	lieu-dit	surface (ha)	
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	AL	47	LES NIRES	0.3935	
		88	FROMENTAL	0.5560	
		95	FROMENTAL	0.2779	
	AN	285	LES BUSSIERES	0.3450	
		300	LES BUSSIERES	1.4635	
		301	LES BUSSIERES	0.5085	
		313p	LES BUSSIERES	0.1840	
		314p	LES BUSSIERES	0.1484	
		E	35	LE PAPILLOUD	0.5980
	44		LE PAPILLOUD	1.1558	
	142		BORFAY	1.0010	
	147p		BORFAY	1.5114	
	148		BORFAY	0.4040	
	152		BORFAY	0.4510	
	153		BORFAY	0.1130	
	154		BORFAY	0.1500	
	156p		BORFAY	1.3000	
	163		BOIS FOREST	0.1042	
	164		BOIS FOREST	0.2353	
	178		BOIS FOREST	0.5165	
	179		BOIS FOREST	0.3803	
	181p		BOIS FOREST	1.6925	
	209p		CRET DE LACHARD	1.4893	
	210p		CRET DE LACHARD	4.4677	
	211		CRET DE LACHARD	0.7260	
	212		CRET DE LACHARD	0.7650	
	213p		CRET DE LACHARD	0.4808	
	224p		CRET DE LACHARD	3.2816	
	225	CRET DE LACHARD	1.9980		
	402	BOIS FOREST	0.4639		
	413p	BORFAY	0.5026		
	Total VAUX-EN-BEAUJOLAIS				27.6647

p = partie de parcelle

1.3. Durée et période d'application

Plan Simple de Gestion groupé volontaire établi pour une durée de 15 ans, applicable entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2034

1.4. Engagements

Néant

2. CONTEXTE

2.1. Milieu naturel

2.1.1 Relief

La propriété est constituée d'un tènement principal situé sur la route départementale D44 à proximité du col du Parasoir en direction du village de Vaux en Beaujolais. La forêt est située à mi et bas de versant avec une altitude variant de 450 m (parcelle AN 300) à 710 m (E35). La pente moyenne d'une parcelle à l'autre est de l'ordre de 15%. Elle peut néanmoins être forte (> 30%) dans certaines parcelles (E225, E181p, E179, E164). L'exposition est changeante d'une parcelle à l'autre mais majoritairement est, sud est ou nord est.

On note quelques parcelles isolées et excentrées du tènement principal (E35, AL47, AL88, AL 95). Ces parcelles représentent peu de surface.

2.1.2 Climat

Le climat est de type continental aux influences montagnardes et méridionales opposées. Occasionnels, les vents et les neiges peuvent provoquer des dégâts (bris de cime, chablis...) d'autant plus marqués que les peuplements sont serrés (déficit d'éclaircie). La pluviométrie se situe ainsi à un niveau moyen, avec 950 mm annuel.

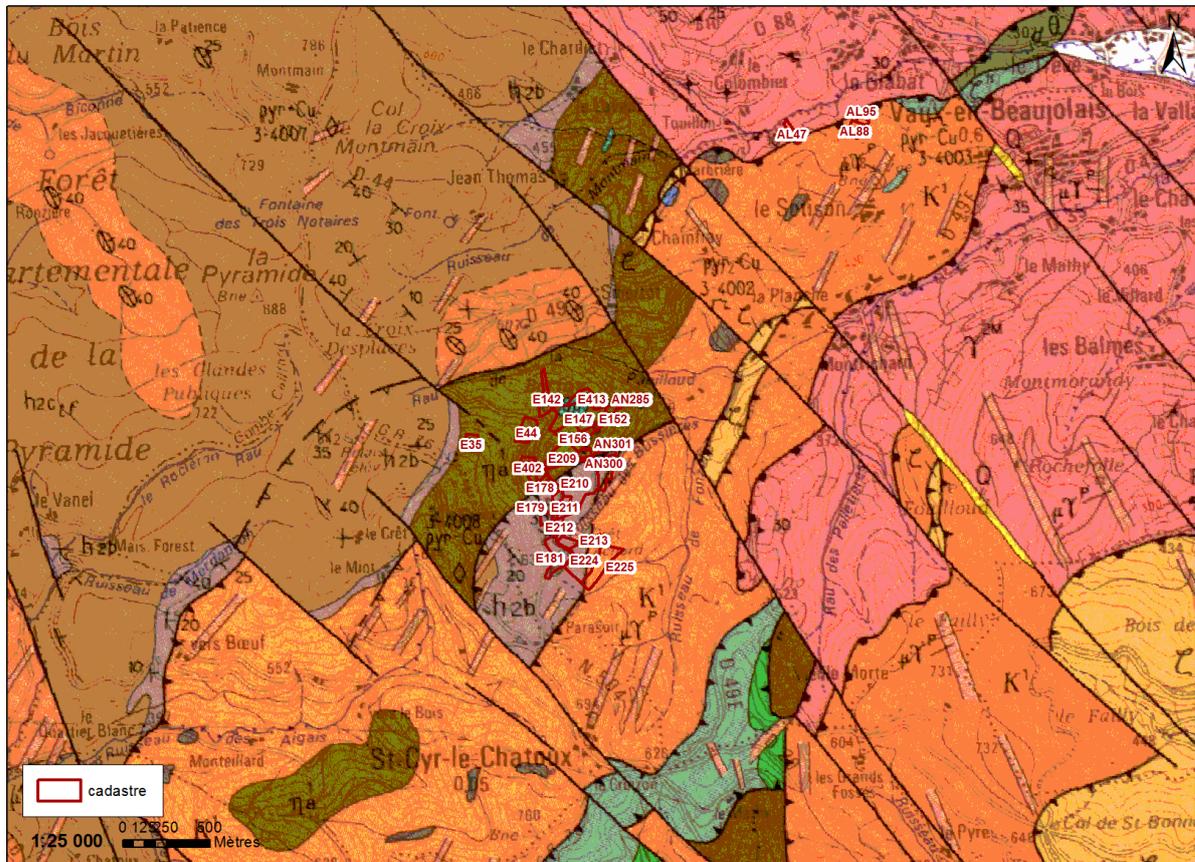
Moyenne annuelle des températures minimales journalières (°C)	Moyenne annuelle des températures maximales journalières (°C)	Précipitations moyennes annuelles (mm/an)	Nombre de jours de pluie par an	Nombre de jours de gel par an
6	13,7	987	123	77

Sources : Données Aurelhy Météo France (1971-2000) par interpolation spatiale

Les phénomènes climatiques notables sont :

- des sécheresses estivales occasionnelles pouvant entraîner des dessèchements sur les arbres les plus fragiles (cas des plantations et jeunes peuplements), pour des essences sensibles en limites au niveau des conditions de station (exemple de la sécheresse de l'année 2003 et des épisodes récurrents de ces dernières années) ;
- des gelées tardives pouvant entraîner quelques dégâts sur les bourgeons ;
- des chutes de neige lourde, qui peuvent occasionner des dégâts sur les peuplements adultes, surtout lorsqu'elles sont combinées à l'action du vent (bris de cime) ;
- des cataclysmes liés au vent comme par exemple les tempêtes de 1982, 1999. La tempête Zeus récente de mars 2017 n'a pas causé de dégâts sur la propriété.

2.1.3 Géologie et Sols



Source : GéoServices : géologie, hydrogéologie et gravimétrie, brgm.fr

 Unité de Saint-Vérand : Trondhjénite albitique avec filons doléritiques et enclaves basiques associées. Série du Beaujolais, âge silurien possible à dévonien probable

 Viséen moyen. Formations détritiques arénites et siltites (faciès Culm)

 Unité du Callet. Quartz kératophyes avec éventuellement intercalations basiques plus ou moins abondants et intercalations sédimentaires lenticulaires; Série du Beaujolais, âge silurien possible à dévonien probable

La propriété est située sur une roche mère principalement cristalline d'origine crystallophylienne. Ainsi on passe de formation d'altération à structure conservée sur granite à biotite de tendance microgrenue porphyrique à des formations détritiques : arénites et siltites.

La pédogénèse se traduit par des sols plutôt filtrants à texture sablo-limoneuse dont la structure et la profondeur est variable selon la situation topographique des parcelles (haut, bas ou mi de versant). Les peuplements forestiers génèrent de la biomasse (feuilles, branches,...) qui se cumulent sur le sol, formant une couche de matière organique appelée « humus » ; cette dégradation est plus ou moins rapide selon le type de peuplement et l'état du sol (acide / basique | sec ou humide). L'ensemble de ces éléments traduisent la « station forestière » et les potentialités forestières associées.

2.1.4 Stations forestières

La propriété est située sur des reliefs collinéens que constituent la partie sud des monts du beaujolais (inférieure à 800 m d'altitude). En référence au guide des stations forestières simplifié « Nord Ardèche, Loire et Rhône » du CRPF, les principaux types de stations rencontrés sur la propriété sont :

Stations forestières							
Groupe stationnel	Description	Situation	Relief / exposition	Sol-Humus	Potentialités forestières	Végétation rencontrée	Essences possibles
8	station sèche, acide à peu acide	Etage collinéen	plateau, replat, haut ou mi-versant, sur pente forte à moyenne (> 25 %), bombée. – Fréquente • Jusqu'à 900 m sur pente exposée "sud".	Horizon organo-minéral (A) mal structuré et peu épais • Sol peu évolué, à horizon structuré et coloré brun-rougeâtre peu épais, à forte pierrosité.	Faible à très faible : Faible réserve en eau • Faible disponibilité en éléments minéraux • Position topographique ventée • Concurrence de la Fougère aigle et/ou de la Canche flexueuse	Germandrée scorodoine, Canche flexueuse, Ronce	Douglas (zones les moins séchardes), pins, cèdres, chêne
Stations localisées							
6	station drainée à fraîche, acide	Etage collinéen	Station de mi- ou haut de versant, présente sur pente forte à moyenne (>25%), exposée "nord", est ou ouest	Horizon organique noirâtre "tachant" les doigts (OH) relativement épais et continu (>1cm), sur un horizon essentiellement particulièrement et graveleux (humus de type eudomer, dysmoder)	Faible à moyenne : Bonne réserve en eau • Faible disponibilité en éléments minéraux • Position topographique ventée • Concurrence de la Fougère aigle et/ou de la Canche flexueuse	Luzule des bois, Fougère aigle, Canche flexueuse, Chèvrefeuille des bois, Germandrée scorodoine, Laîche à pilules. (acidiphiles et acidiclinales)	Douglas, Pin, Châtaignier (attention au chancre)

5	station drainée à fraîche peu acide	Etage collinéen	Station de mi- ou bas de versant, exposée "nord", ouest ou est. • Peut être exposée "sud" mais sur pente relativement faible.	Horizon organo-minéral (A) mal structuré, micro-grumeleux à particulaire, peu épais (20 cm), sous une litière (OL, OF) continue (humus de types oligomull, hémimoder, voire localement dysmull).	Moyenne à bonne : Bonne réserve en eau • Faible disponibilité en éléments minéraux • Concurrence de la flore herbacée et arbustive (dont les ronces)	Muguet, Lierre, Fougère aigle, Fougère mâle, Luzule poilue, Fougère femelle, Stellaire holostée,	Douglas, Erable, Mélèze, Châtaignier, Noyer
---	-------------------------------------	-----------------	--	--	---	--	---



Euphorbes et canches en sous bois de chêne

2.2. Enjeux environnementaux

Il n'y a pas de zonages environnementaux réglementés ou consultatifs à signaler sur la propriété.

2.3. Enjeux sociaux

L'écotourisme est très important dans les monts du beaujolais avec présence de nombreux circuits de randonnée. Les différents cols sont des lieux privilégiés des randonneurs, quads, motos ou cyclos qui empruntent les nombreuses routes forestières présentes sur le territoire et pistes forestières accessibles. La proximité du col du Parasoir attire aussi les touristes.

En raison de la fréquentation touristique lors des périodes estivales, l'exploitation des bois peut générer quelques problèmes de sécurité. La pose de panneaux préventifs est obligatoire pour chaque exploitation afin, d'une part, de dégager le propriétaire et l'exploitant de toutes responsabilités et, d'autre part, d'éviter au maximum les accidents dus à l'exploitation forestière.

Enfin, le propriétaire ne trouve pas d'inconvénient à une fréquentation raisonnée des randonneurs, en respectant la législation en vigueur notamment en ce qui concerne la cueillette des champignons. Par ailleurs, ils ne souhaitent pas la présence d'engins motorisés sur les propriétés.

Ces enjeux touristiques seront donc à prendre en compte par l'application d'une gestion forestière adaptée : pour les parcelles les plus proches des lieux touristiques.

2.4. Gestion du gibier faisant l'objet d'un plan de chasse

La propriété est incluse dans le périmètre de l'association de chasse communal de Vaux en Beaujolais. Le droit de chasse est cédé à titre gratuit. Le territoire abrite des populations de chevreuil et de sanglier soumis à plan de chasse.

La prévention des dégâts sur la production forestière passe inéluctablement par une bonne gestion du plan de chasse chevreuil et sa pression sur la forêt. En effet, celui-ci peut poser des problèmes en particulier suite à des plantations dont les jeunes plants peuvent être abrutis ou frottés. La pose de protection individuelle pourra être réalisée au moment des plantations si cela est jugée nécessaire. Dans les années à venir, les populations de chevreuils devraient légèrement augmenter.

Un suivi de l'équilibre « agro-sylvo-cynégétique » est en place pour éviter de trop nombreux dégâts sur les plantations. Il passe par des inventaires précis des populations par commune qui se traduit par un plan de chasse réaliste. Le sanglier fait régulièrement l'objet d'arrêtés préfectoraux suite à de trop nombreuses dégradations sur le milieu agricole ; cependant celui-ci n'a qu'un effet moindre sur les forêts.

L'équilibre « agro-sylvo-cynégétique » est lié à la présence de surface ouverte actuelle et potentielle, représentant un refuge pour le gibier.

La surface ouverte actuelle (= somme des surfaces des plantations de moins de 5 ans et accrus naturels) représentent environ 5 hectares soit 17 % environ de la surface totale de la propriété. La surface ouverte potentielle (= somme des parcelles ayant des coupes engendrant une plantation pendant la durée du PSG) représente 50 %, ce qui nécessite leur renouvellement artificiel dans une logique de production forestière.

Si des dégâts de gibiers sont constatés, afin d'indemniser le propriétaire et augmenter le nombre de bracelets en vue de réduire la pression du gibier, une déclaration pourra éventuellement être réalisée par le propriétaire avec l'aide du président de chasse. Celle-ci devra être transmise à l'Union des Forestiers Privés du Rhône.



Présence de postes de chasse au bord du chemin (parcelle 5b)

2.5. Enjeux économiques

Après la crise économique de 2008 et les années de ralentissement constatés que se sont succédés, l'approvisionnement des scieries à l'air de vouloir reprendre : les cours des bois a retrouvé quasiment le niveau d'avant crise. Les exploitations forestières en pays beaujolais disposent de scieries locales qui peuvent assurer des débouchés commerciaux variés malgré la tendance aujourd'hui à la disparition progressive de ces petites unités. En conséquence, les marchés s'orientent vers les grosses scieries en périphérie du massif.

Le douglas, le pin et le sapin (peu présents sur la propriété) offrent des produits reconnus lorsque leur bois est homogène de par l'accroissement des cernes lié à la sylviculture pratiquée. Sur les meilleures qualités de bois, ils seront valorisés en sciage afin d'obtenir des produits de charpente, de bardage, de menuiserie, et de caisserie. Sur les catégories de qualité inférieure, les débouchés en bois d'industrie permettront de transformer le bois en palette et trituration.

Les produits récoltables varient en fonction de la maturité et de la qualité des bois :

Essences	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois énergie
sapin pectiné	Charpente, palette	Trituration	Plaquette
pin	Charpente, palette		Plaquette
douglas	Charpente, palette		Plaquette

Concernant les produits feuillus (chênes, châtaigniers, robiniers, frênes), ils seront exploités pour le bois de chauffage selon les besoins des propriétaires ou pour le bois énergie en fonction de la demande.

Actuellement il y a peu d'essences commercialisables sur la propriété lié à des peuplements non gérés installés naturellement sur d'anciens terrains de pâtures ou vignes ou simplement délaissés.

Selon le contexte du marché et les besoins des propriétaires, et conformément à la réglementation en vigueur, les coupes programmées dans chaque parcelle pourront être avancées ou reportées dans le temps (plus ou moins 4 ans).

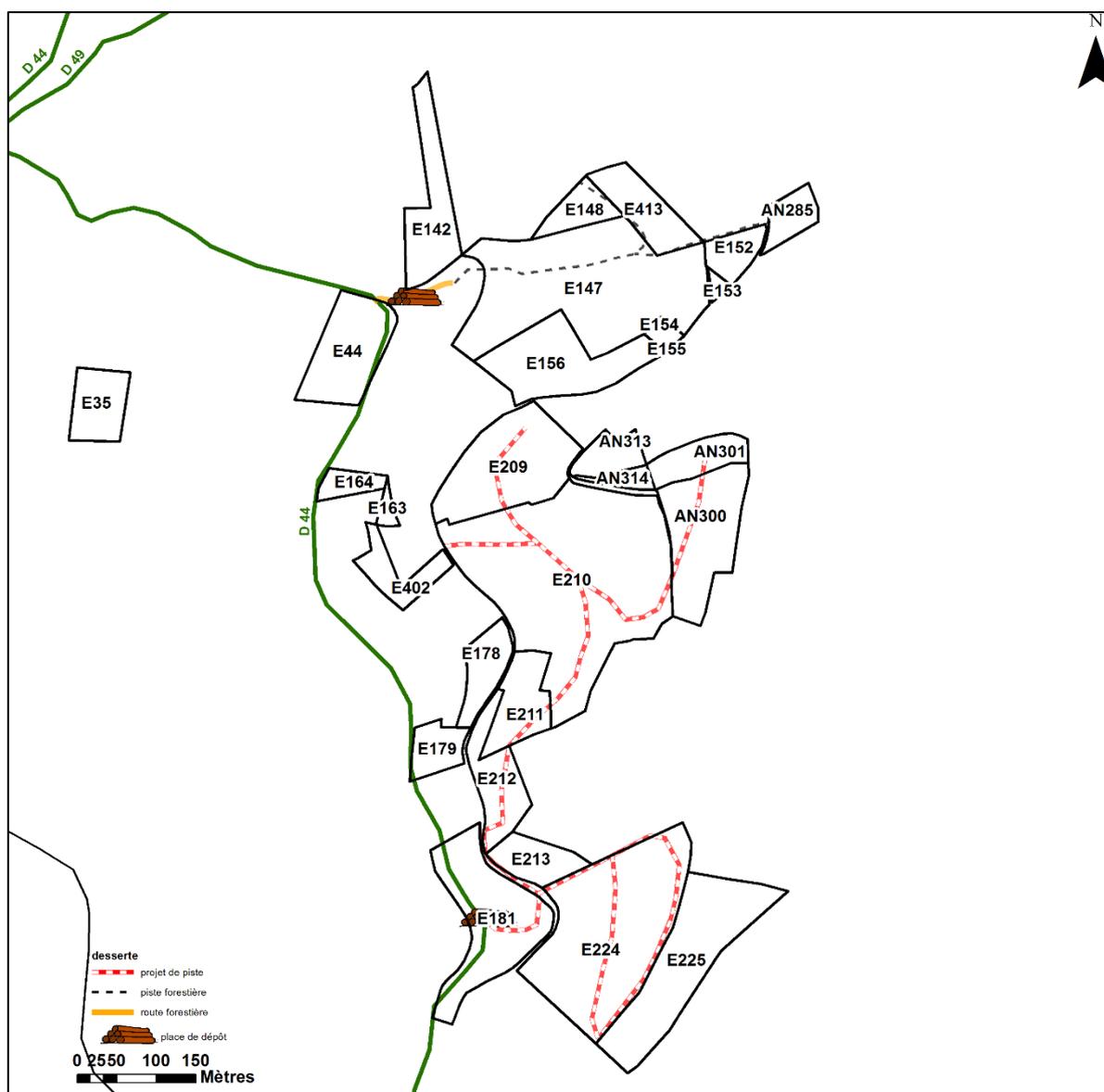
Les produits commercialisables seront vendus bord de route par l'intermédiaire de la coopérative forestière COFORET majoritairement.

3. PRESENTATION DE LA FORET

3.1. Accès et infrastructures

Etat des lieux :

La propriété est accessible à pied mais il n'y a pas de réel réseau de dessertes pour que les véhicules 4x4 et engins forestiers puissent accéder aux parcelles. Des projets de création de pistes sont proposés afin que la vidange des bois soit facilitée. A signaler la présence d'une ligne à haute tension qui traverse la parcelle E181 et longe les parcelles E213 et E224.



Etat de la desserte forestière

Source : COFORET, OSM



Ligne électrique qui traverse les parcelles E213 et E224.

3.2. Bilan de la gestion antérieure

Le propriétaire a acquis récemment cette propriété en vue de réaliser un investissement. Cette propriété est composée majoritairement d'accrus naturels ou de taillis issus d'anciennes pâtures, vignes ou terrains délaissés. Il n'y a pas eu de gestion forestière ces dernières années. Seule une activité de chasse a permis d'entretenir les quelques chemins accessibles à pied.

La croissance et la qualité des peuplements en place est en général moyenne voir pauvre liés à une sous gestion en laissant « faire la nature ». L'actuel PSG va ainsi identifier les zones valorisables ayant le meilleur potentiel forestier en proposant des essences adaptées à la station forestière rencontrée pour les orienter au mieux vers une production de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt.

Cet investissement forestier passe par une viabilisation et une création de pistes forestières.

3.3. Types de peuplements forestiers

3.3.1 Données Générales

Le type de peuplement dominant est le taillis simple composés en majorité de chênes ou frênes sur station variable selon la pente, l'exposition et la profondeur du sol. En moindre proportion on rencontre quelques bouquets de vieux châtaigniers atypiques et de quelques bouquets de douglas ensemencés naturellement dispersés dans ces taillis. A noter la présence d'accrus naturels sur station très pauvre (parcelle 1c) ou riche (parcelle 3a).

3.3.2 Méthodologie et base de travail

Les parcelles ont été décrites suite à une visite de terrain préalable avec le technicien de secteur et le gestionnaire forestier professionnel. L'état actuel des peuplements et les directives de gestion proposées ont été présentés et validés par le propriétaire. Chaque type de peuplement défini découle du Schéma Régional de Gestion Sylvicole établi par le CRPF Auvergne Rhône Alpes.

3.3.3 Types de peuplement

Pour ce Plan de Gestion groupé, 2 grands types de peuplement forestier ont été retenus :

	Types de peuplements	Surface (hectares)
A	Taillis simple	24.5834
B	Landes	1.2560

4. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET PROGRAMME DE GESTION

4.1. Objectifs généraux

Dans la suite du document, nous présentons chaque type de peuplement. Les fiches de gestion ci-dessous reprennent par grand type de peuplement :

- l'état actuel des peuplements classés par grands types ; les cartes réalisées en annexe reprennent chaque « sous-type » caractérisé par exemple par l'essence et l'âge pour les futaies régulières.
- les objectifs assignés aux peuplements définis à partir du SRGS de Rhône Alpes et le RTG de la coopérative forestière COFORET.
- le programme de gestion et les préconisations particulières soumises aux peuplements. Ces préconisations sont des critères techniques à suivre afin de répondre aux objectifs sylvicoles, sociaux et environnementaux fixés.

type	objectif	sous type	parcelle forestière						Surface (ha)
			1	2	3	4	5	6	
A	RA 1A - Maintien du taillis simple	chene sessile	0.3977	2.2982			1.9980	0.3935	5.0874
		frene	1.8941	1.6925	5.0338	0.4808	1.1018	0.8339	11.0368
	RA 1B - Conversion en futaie régulière	frene			1.1749				1.1749
	RA 1C - Substitution par plantation en plein	chene sessile	2.2400	1.1558			2.1798		5.5756
		frene	1.2462						1.2462
		melange				2.2878			2.2878
Total A			5.7780	5.1465	6.2087	2.7686	5.2796	1.2274	26.4088
B	RA 5A - Par plantation	lande à boiser			1.2560				1.2560
Total B					1.2560				1.2560
		Total général	5.7780	5.1465	7.4646	2.7686	5.2796	1.2274	27.6647

4.2. Descriptifs et directives de gestion des peuplements

Type A : Taillis simple

Surface : 26 ha 40 a 88 ca

- **SOUS-PARCELLES : 1a, 1b, 1d, 1e, 1f, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f, 3b, 3d, 3e, 3f, 4a, 4b, 5a, 5b, 5c, 6a, 6b**

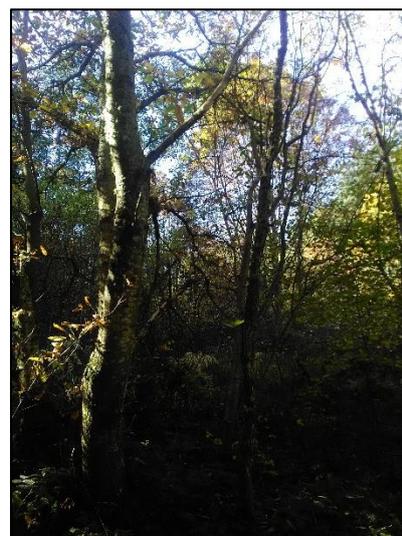
- **ETAT ACTUEL**

Ce sont des taillis, brins de feuillus naturel (rejets de souche ou drageons) à dominante de chêne ou frêne ou mélangés d'âge variable situés sur station pauvres à moyennes.

La majorité des taillis rencontrés sont situés sur des stations moyennes à bonnes. La hauteur dominante moyenne de ces taillis varie de 12 à 24 mètres selon les stations et leur âge. A signaler la présence de frênes potentiellement balivables dans la parcelle 3b sur belle station. Ils sont accompagnés de gros et vieux châtaigniers.

A signaler aussi un bouquet de douglas dans la parcelle

Les taillis sur sols peu profonds (parcelles 2c, 2d, 2e, 2f), en général sur pentes fortes sont constitués de brins de faible volume (hauteur dominante inférieure à 10 mètres et diamètre moyen inférieur ou égal à 15 cm) et donc de faible valeur économique.



2D : EXEMPLE DE BRINS DE TAILLIS

- **OBJECTIF : production**

Selon les stations et leur état ces taillis seront soit transformés ou balivés avec un objectif économique de production de bois soit laissés en état.

- **PROGRAMME DE GESTION**

Traitement objectif : Maintien du taillis simple (parcelles : 1a,1d,2c,2d,2f,3c,3d,3e,3f,4b, 5a, 5c, 6a, 6b)

Directives : Compte-tenu de la qualité actuel et du faible volume constaté dans ces taillis situés sur stations pauvres et ou fortes pentes, il n’y aura pas de coupes de prévues pendant la durée de l’actuel PSG.



Traitement objectif : Conversion du taillis (parcelle 3b)

- **OBJECTIF** : Production

Critère d'exploitabilité : diamètre d’exploitabilité fixé à 20 cm

- **PROGRAMME DE GESTION**

Taux de prélèvement en volume : 30% (balivage)

Rotation des coupes : 10 ans

Directives : On réalisera des balivages pendant la durée du PSG pour valoriser les plus beaux frênes malgré les problèmes sanitaires que connaît cette essence. Un enrichissement en feuillus précieux sur des zones très localisées (érables, noyers) suivra l’itinéraire du type B. On conservera une partie des gros châtaigniers pour l’aspect patrimonial. On retirera les arbres ayant le plus de problèmes sanitaires.

Traitement objectif : Substitution par plantation en plein (parcelles 1b, 1e, 1f, 2b, 4a, 5b)

- **OBJECTIF : Production**

Critère d'exploitabilité : diamètre d'exploitabilité fixé à **20 cm**

Taux de prélèvement en volume : 100% (coupe définitive)

- **PROGRAMME DE GESTION**

On réalisera une coupe définitive des taillis « pauvres » sur station moyenne qui peuvent être valorisées par des essences plus productives. Pour les plantations on choisira des essences les mieux adaptées à la station avec par exemple :

- Douglas (parcelle 4a)
- Pins et ou Cèdre (parcelles 1b, 2b, 5b)
- Robinier (parcelles 1e et 1f)

Année n+ année plantation	Interventions
- année n + 0	Plantation + pose de protection densité 3X3
- année n +1; n+2 ; n+ 4	Dégagements sur la ligne afin de rabattre la végétation concurrente (saules, noisetiers, ronces).

Ces parcelles sont concernées par la réglementation de boisement communal paru en 1982 (sauf la parcelle 2b). La surface de boisement étant supérieure à 0,5 ha, il faudra prévoir l'évaluation environnementale au cas par cas auprès de la DREAL au moment venu.

Type B : Landes

Surface : 1 ha 25 a 60 ca

- SOUS-PARCELLE : 3a

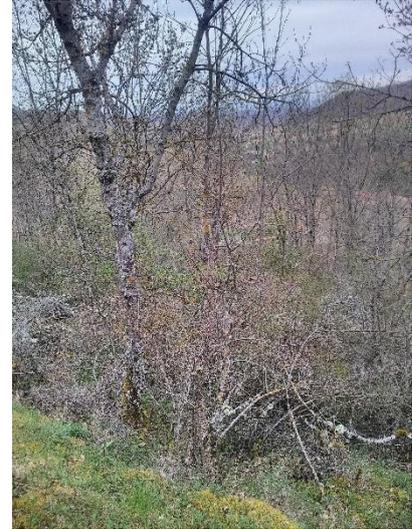
- ETAT ACTUEL

Cette parcelle a été colonisée par des accrus naturels (prunelier, sureau, frêne). Ces jeunes taillis ont une hauteur moyenne de 6 m. La station est relativement bonne.

- OBJECTIF : production

- PROGRAMME DE GESTION

Traitement objectif : Transformation par plantation



On réalisera un broyage de ces accrus qui peuvent être valorisées par des essences plus productives. Suite à des plantations on choisira les essences les mieux adaptées à la station avec par exemple :

- Erable sycomore,
- Noyer

Année n+ année plantation	Interventions
- année n + 0	Plantation 6x6m avec protection individuelle en gaine.
- année n + 2	Taille de formation et dégagement
- année n + 4	Taille de formation et dégagement
- année n + 6	Taille de formation et élagage
- année n + 10	élagage

Cette parcelle est concernée par la réglementation de boisement communal paru en 1982. La surface de boisement étant supérieure à 0,5 ha, il faudra prévoir l'évaluation environnementale au cas par cas auprès de la DREAL au moment venu.

4.3. Programmation des coupes de bois (exploitations)

année	parc. for.	ss parc. for.	type	intervention	taux prélèv. (%)	surface (ha)	date réalisation
2020	3	b	A	balivage	30	1.1749	
Total 2020						1.1749	
2030	3	b	A	balivage	30	1.1749	
Total 2030						1.1749	
Total général						2.3498	

4.4 Programmation des travaux sylvicoles et d'équipement

année	parc. for.	ss parc.for.	type	intervention	surface (ha)	année réalisation	
2019	1	b	A	plantation	2.2400		
		e	A	plantation	0.9012		
		f	A	plantation	0.3450		
	2	b	A	plantation	1.1558		
	4	a	A	plantation	2.2878		
	5	b	A	plantation	2.1798		
Total 2019					9.1096		
2020	1	b	A	degagement	2.2400		
		e	A	degagement	0.9012		
		f	A	degagement	0.3450		
	2	b	A	degagement	1.1558		
	3	a	B	plantation et protection et degagement	1.2560		
		b	A	enrichissement protection degagement	1.1749		
	4	a	A	degagement	2.2878		
	5	b	A	degagement	2.1798		
	Total 2020					11.5405	
	2021	1	b	A	degagement	2.2400	
e			A	degagement	0.9012		
f			A	degagement	0.3450		
2		b	A	degagement	1.1558		
4		a	A	degagement	2.2878		
5		b	A	degagement	2.1798		
Total 2021					9.1096		
2022	1	b	A	degagement	2.2400		
		e	A	degagement	0.9012		
		f	A	degagement	0.3450		
	2	b	A	degagement	1.1558		
	3	a	B	taille de formation et degagement	1.2560		
		b	A	taille de formation et degagement	1.1749		
	4	a	A	degagement	2.2878		
	5	b	A	degagement	2.1798		
Total 2022					11.5405		

année	parc. for.	ss parc.for.	type	intervention	surface (ha)	année réalisation
2024	1	b	A	degagement	2.2400	
		e	A	degagement	0.9012	
		f	A	degagement	0.3450	
	2	b	A	degagement	1.1558	
	3	a	B	taille de formation et degagement	1.2560	
		b	A	taille de formation et degagement	1.1749	
	4	a	A	degagement	2.2878	
	5	b	A	degagement	2.1798	
Total 2024					11.5405	
2026	3	a	B	taille de formation et elagage	1.2560	
		b	A	taille de formation et elagage	1.1749	
Total 2026					2.4308	
2030	3	a	B	elagage	1.2560	
		b	A	elagage	1.1749	
Total 2030					2.4308	
Total général					57.7024	

Equipement :

Année	Projet	ml
2019	Création de pistes forestières	2000

ANNEXES

Annexe 1 : Relevé de propriétés

Annexe 2 : Zonages environnementaux et réglementés

Annexe 3 : Tableau de correspondance parcelles forestières et cadastrales

Annexe 4 : Tableau de correspondance parcelles cadastrales et sous-parcelles forestières

Annexe 5 : Cartes de localisation et types de peuplement

Annexe 1

Relevé de propriétés

Annexe 2

Zonages environnementaux et réglementés

Annexe 3

**Tableau de correspondance
parcelles forestières et
cadastrales**

commune	section	parcelle	parcelle forestière						Total (en ha)	
			1	2	3	4	5	6		
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	AL	47						0.3935	0.3935	
		95						0.2779	0.2779	
		88						0.5560	0.5560	
	E	147p	1.5114							1.5114
		142	1.0010							1.0010
		148	0.4040							0.4040
		163		0.1042						0.1042
		181p		1.6925						1.6925
		225					1.9980			1.9980
		179		0.3803						0.3803
		35		0.5980						0.5980
		44		1.1558						1.1558
		152	0.4510							0.4510
		153	0.1130							0.1130
		154	0.1500							0.1500
		156p	1.3000							1.3000
		164		0.2353						0.2353
		178		0.5165						0.5165
		209p				1.4893				1.4893
		210p				3.6709	0.7968			4.4677
		211					0.7260			0.7260
		212					0.7650			0.7650
		213p					0.4808			0.4808
		224p						3.2816		3.2816
		402			0.4639					0.4639
	413p	0.5026							0.5026	
	AN	285	0.3450							0.3450
		300				1.4635				1.4635
		301				0.5085				0.5085
		313p				0.1840				0.1840
		314p				0.1484				0.1484
Total VAUX-EN-BEAUJOLAIS			5.7780	5.1465	7.4646	2.7686	5.2796	1.2274	27.6647	

Annexe 4

**Tableau de correspondance
parcelles cadastrales et sous-
parcelles forestières**

parc. for.	ss. parc. for.	type	sous type	commune	section	parcelle	surface (ha)
1	a	A	chene sessile	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	142	0.3977
	b	A	chene sessile	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	142	0.6033
						147	0.7301
						148	0.4040
						413	0.5026
	d	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	147	0.4441
						154	0.1500
						156	1.3000
	e	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	147	0.3372
						152	0.4510
153						0.1130	
f	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	AN	285	0.3450	
Total 1							5.7780
2	a	A	chene sessile	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	35	0.5980
	b	A	chene sessile	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	44	1.1558
	c	A	chene sessile	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	163	0.1042
						164	0.2353
						402	0.4639
	d	A	chene sessile	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	178	0.5165
						179	0.3803
	e	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	181	0.7618
f	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	181	0.9307	
Total 2							5.1465
3	a	B	lande à boiser	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	209	1.2560
	b	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	209	0.2333
						210	0.9415
	c	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	210	2.7294
	d	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	AN	300	1.4635
	e	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	AN	301	0.5085
	f	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	AN	313	0.1840
314						0.1484	
Total 3							7.4646
4	a	A	melange	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	210	0.7968
						211	0.7260
						212	0.7650
	b	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	213	0.4808
	Total 4						
5	a	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	224	1.1018
	b	A	chene sessile	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	224	2.1798
	c	A	chene sessile	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	E	225	1.9980
Total 5							5.2796
6	a	A	chene sessile	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	AL	47	0.3935
	b	A	frene	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	AL	88	0.5560
						95	0.2779
Total 6							1.2274
Total (ha)							27.6647

Annexe 6

**Cartes de localisation
et types de peuplement**